

QUESTIONNAIRE OPERATEURS NUMERIQUES

A compter du 1^{er} janvier 2025, les opérateurs numériques ne reverseront plus systématiquement les montants de la taxe de séjour. Nous recevrons un fichier de rapprochement de vos hébergements. Aussi, si vous avez choisi l'option de collecte et de reversement de la taxe de séjour par votre opérateur numérique, nous vous demandons de bien vérifier les conditions de vos contrats.

Nous vous demandons également afin de mettre nos fichiers à jour de remplir le questionnaire ci-dessous et de nous le retourner avant le 15 décembre 2024.

PROPRIETAIRE :

Nom de l'hébergeur :

Adresse de l'hébergeur :

N°..... Voie :

Code postal : Localité :

Mail de l'hébergeur :

Numéro de téléphone de l'hébergeur :

VOTRE HEBERGEMENT

Nom de votre hébergement :

Adresse de l'hébergement :

N°..... Voie :

Code postal : Localité :

Classement : non classé 1* 2* 3* 4* 5*

MODE DE PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR

Quel mode de déclaration et de collecte de la taxe de séjour utilisez-vous ?

Perception en direct

Perception en direct et par opérateur numérique

Opérateur numérique : Le(s)quel(s) ?.....

Quelles options avez-vous retenues auprès de cet opérateur numérique

Déclaration collecte versement

Est-ce que votre opérateur vous fournit un détail des taxes de séjour encaissées ? oui non

Merci 🙏